

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	09
Présents	08
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

DELIBERATION N° DE_270226_3

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY.

Absent excusé : M. Frédéric DUPLEIX.

Excusée : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 23 février 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Inventaire des chemins des sections cadastrales AR, AS, AT, AV, AW, AX et AY

Le dossier est présenté par le 3^{ème} adjoint, M. Jean-Marie BERTRAND, qui rappelle que les chemins ruraux sont des voies de circulation publique. Appartenant au domaine privé de la Commune, ils sont régis par le code rural. Celui-ci fixe notamment les responsabilités de l'autorité municipale (article L. 161-1 et suivants). Dans ce cadre, la Municipalité a entrepris de dresser un inventaire du réseau communal de ces chemins ruraux et de le soumettre au Conseil municipal. Il rappelle que l'inventaire des chemins ruraux de la commune pour les 6 sections cadastrales AB à AI (les sections AF et AG n'existent pas) a été examiné lors de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2021 et pour les 6 sections cadastrales AK, AL, AM, AN, AO et AP (AJ n'existe pas) lors de la réunion du conseil du 6 mai 2022.

L'inventaire des sept dernières sections cadastrales de la Commune (sur un total de dix-neuf) AR, SL, AT, AV, AW, AX et AY (les sections AQ et AU n'existent pas) est présenté au Conseil Municipal.

Une discussion s'ensuit.

Le Maire propose ensuite au Conseil d'approuver cet inventaire, à savoir, pour chaque chemin, son tracé, ses limites cadastrales, son état actuel, ses usages actuels ou possibles et les propositions de suites à donner le concernant :

- section AR : 15 chemins : de la Côte du Chassain, des Fayolles, de La Font-LA-Vialle à Saint-Alpinien, du Chassain à La Font-La-Vialle par le sud, du Puy, des Perrats, des Pissarots, des Prades, des Planchettes, des Rivaux, de Tardes, de Varillas, Au Pont, du Chassin-Cheval, de Sidoux ;
- section AS : 14 chemins : de Rimareix, des Puits, des Trois-Ponts, de l'est des Puits, du sud des Puits, de l'Étang, des Gânes, de La Font-La-Vialle à Saint-Alpinien, de la traversée

sud de Chez Bardy, de la Réserve d'eau, des Ribbières, de la Côte du Chassain, des Fayolles, du Puy ;

- section AT : 3 chemins : du Bois du Mazodoux, des Trois-ponts, de Chez Autorgue ;

- section AV : 2 chemins : des Côtes de Rimareix, des Puits ;

- section AW : 6 chemins : de Chez Bourny, de la Croix du Mas (tronçon est), du Mas, du Bourg à Chez Bourny, de la Fontaine, des Côtes de Saint-Silvain ;

- section AX : 6 chemins : de Bellegarde à Mandonneix, de la Croix du Mas (tronçon ouest), de Chez Barrat, de Mandonneix à La Bourassonne, de Mandonneix aux Margnes (tronçon est), des Chaves ;

- section AY : 7 chemins : de Mandonneix aux Margnes, des Margnes à Bagnard, des Croix, du Champ, de Bagnard, des Garennes, de Chez Sandillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'inventaire des chemins recensés sur les sections cadastrales AR, AS, AT, AV, AW, AX et AY.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND

